

Maisons-Alfort, le 24 octobre 2005

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à l'inscription en liste A du fluide caloporteur
« TYFOCOR ® HTL » pour le traitement thermique en simple échange
dans les eaux destinées à la consommation humaine**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a été saisie le 24 mars 2004 par la Direction générale de la santé d'une demande d'avis relatif à l'inscription en liste « A » du fluide caloporteur « TYFOCOR ® HTL » pour le traitement thermique en simple échange des eaux destinées à la consommation humaine.

Après consultation du Comité d'experts spécialisé « Eaux » (CES « Eaux ») les 5 juillet et 6 septembre 2005, l'Afssa rend l'avis suivant :

Considérant la demande d'inscription en liste « A » du fluide caloporteur TYFOCOR ® HTL dans la circulaire du 2 juillet 1985 relative au traitement thermique en simple échange des eaux destinées à la consommation humaine ;

Considérant les lignes directrices élaborées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (CSHPF) dans son avis relatif aux éléments de constitution du dossier de classement en listes « A » ou « C » de préparations commerciales pour le traitement thermique des eaux destinées à la consommation humaine fonctionnant en simple échange ;

Considérant que les molécules qui entrent dans la composition de ce fluide caloporteur ne figurent pas sur les listes des substances cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction établies par l'Union européenne ;

Considérant qu'en cas de pollution accidentelle du circuit secondaire,

- la dose de monopropylène glycol qui pourrait être ingérée est plus faible que la dose répétitive dont les effets sont reconnus comme admissibles ;
- la dose ingérée des autres constituants minoritaires entrant dans la composition du fluide objet de la demande est plus petite que la dose estimée sans effet de chacun de ces constituants ;

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments émet un avis favorable à la demande d'inscription en liste « A » de la circulaire du 2 juillet 1985 du fluide caloporteur « TYFOCOR ® HTL » pour le traitement thermique en simple échange des eaux destinées à la consommation humaine.

La Directrice générale de l'Agence française
de sécurité sanitaire des aliments

27-31, avenue
du Général Leclerc
BP 19, 94701
Maisons-Alfort cedex
Tel 01 49 77 13 50
Fax 01 49 77 26 13
www.afssa.fr

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

Pascale BRIAND